

UN OUTIL A VOTRE DISPOSITION POUR EVALUER LE NIVEAU DE DIFFICULTES DES ENTREPRISES

Source : Le francilien des experts comptables – Numéro 37 – Printemps 2002

	Cotation proposée			Auto diagnostic du dirigeant
	Préoccupant	Grave	Très grave	
① Relations avec les banquiers				
* appels journaliers pour faire le point avant d'accepter les chèques qui se présentent			✓	
* refus de payer les échéances (traites)			✓	
* refus de payer les chèques			✓	
* suppression des concours bancaires, fermeture du compte, déchéance du terme des emprunts			✓	
② Relations avec les salariés				
* règlements salaires en retard		✓		
* si répétitifs			✓	
* démission de salariés « clés » pouvant s'expliquer par une perte de confiance		✓		
* fort absentéisme	✓			
③ Relations avec les clients				
* retard dans les livraisons des clients	✓			
* augmentation du délai moyen de règlements des clients ou du nombre de litiges traduisant : soit la mauvaise qualité du travail ou la mauvaise qualité du poste clients	✓			
* annulation anormale de commandes	✓			
* perte de clients importants		✓		

*** Commentaires :**

Analyse à faire : ces problèmes de trésorerie résultent-ils de réels problèmes dans l'entreprise ou d'une simple réorganisation (absence de suivi journalier de la trésorerie, mauvais recouvrement des créances clients...) ou d'une mauvaise structure du bilan.

	Cotation proposée			Auto diagnostic du dirigeant
	Préoccupant	Grave	Très grave	
④ Relations avec les fournisseurs				
* allongement des délais de règlement	✓			
* suppression des délais de règlement		✓		
* refus de livraison			✓	
* exercice du droit de revendication (clause de réserve de propriété)			✓	
* injonction de payer	✓			
* si répétitif		✓		
* assignations pour créances non contestées		✓		
⑤ Relations avec le trésor public (administration fiscale) et les organismes sociaux				
* non dépôt des déclarations		✓		
* décalage dans la déclaration des bases de cotisations ou de TVA		✓		
* non règlement des cotisations ou de la TVA		✓		
* si répétitif			✓	
* non paiement des précomptes			✓	
* inscription de privilèges	✓	✓	✓	
* avis à tiers détenteur		✓	✓	
* redressements significatifs suite à contrôles	✓	✓		
* assignation en redressement judiciaire devant le Tribunal de Commerce			✓	
⑥ Procès importants				
* prud'hommes (selon possibilité de perte)	✓	✓		
* clients	✓	✓		
* dénonciation du bail avec offre de renouvellement à des conditions financières impossibles			✓	
⑦ Cotations diverses				
* cotation Banque de France	✓	✓	✓	
* cotation SFAC	✓	✓	✓	
* cotation renseignements commerciaux	✓	✓	✓	
⑧ Relations avec les Conseils extérieurs et autres				
* Experts comptables : suspension des travaux du fait du non règlement des honoraires		✓		

	Cotation proposée			Auto diagnostic du dirigeant
	Préoccupant	Grave	Très grave	
9 Analyse de la structure du bilan				
* les dettes à moins d'un an sont supérieures aux stocks et valeurs réalisables et disponibles à moins d'un an (clients principalement)	✓			
* augmentation des stocks non justifiée par un développement de l'activité, traduisant l'existence de stocks morts ↳ destockage à faire si possible ↳ ou pertes potentielles	✓	✓		
10 Divers				
* baisse significative des marges		✓		
* retards significatifs dans la comptabilité		✓		
* absence de tableaux de bord mensuels ou trimestriels		✓		
* absence de comptes prévisionnels		✓		
* obsolescence du matériel	✓			
11 Procédures d'alerte				
commissaires aux comptes ⇒ procédure d'alerte : apprécier le niveau		✓	✓	
comité d'entreprise ⇒ procédure d'alerte : voir les conclusions du rapport		✓	✓	
* tribunal de commerce ⇒ convocation par le Président du tribunal de commerce Art 34 : selon problèmes		✓	✓	
* enquête à la demande du tribunal de Commerce			✓	
* saisine d'office en vue de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire			✓	

LES SOLUTIONS A METTRE EN PLACE APRES CETTE EVALUATION

☞ CONSTAT

☞ Majorité de : **préoccupant**

☞ Majorité de : **grave**

☞ Majorité de : **très grave**

☞ SOLUTIONS

☞ ***négozier avec les créanciers :***

- individuellement,
- ou avec la Commission des Chefs des Services Financiers (URSSAF, Trésor...) ou la CODEFI,
- et/ou passer par les procédures amiables,
- et/ou restructurer.

☞ ***procédures amiables auprès du Tribunal de Commerce :***

- mandat ad hoc,
- 80 % de réussite.

☞ ***Au tribunal de commerce :***

- procédures collectives,
- redressement judiciaire,
- liquidation de l'entreprise (dans 95% des cas).